

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de La Doré
Lundi, 15 octobre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 15 octobre 2018, à 20h00, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

M Yanick Baillargeon, maire
M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
 Katia Duchesne, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
 Serge Allard, conseiller
 Michel Simard, conseiller
 Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs
 - 5.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 538 200\$ qui sera réalisé le 23 octobre 2018
 - 5.4 Résolution d'adjudication règlement d'emprunt 2017-006
 - 5.5 Affectation et utilisation du fonds de roulement pour le projet de déphosphatation
 - 5.6 Les Loups au Volant : Autorisation de cautionnement
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Les Fleurons du Québec : Renouvellement d'adhésion
 - 8.2 Halloween 2018 : Budget
 - 8.3 Réfection des trottoirs : Décompte final
 - 8.4 Mise en commun d'un technicien en génie civil : Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Sécurité civile :
 - 9.1.1 Procédures d'alerte et de mobilisation et moyens de secours :
Demande d'aide financière – Volet 1
 - 9.1.2 Procédures d'alerte et de mobilisation et moyens de secours :
Demande d'aide financière – Volet 2
- 9.2 Construction caserne : Décompte progressif final
- 9.3 Motion de félicitations : Citation d'honneur Serge Asselin
- 9.4 Légalisation du cannabis : Information

10. VOIRIE

- 10.1 Réfection avenue des Jardins Est et route Saint-Joseph Nord :
 - 10.1.1 Mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis
 - 10.1.2 Mandat de services professionnels d'arpentage

11. SERVICES PUBLICS

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 12.1 Règlementation pour les chiens : Information

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Complexe sportif : Gratuité

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 15.1 Élaboration d'un plan de main-d'œuvre : Demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Soirée de dévoilement des Fleurons du Québec et Expo-FIHOQ
- 16.2 Comité d'entraide La Doré : Guignolée 2018
- 16.3 Dépouillement arbre de Noël 2018 : Budget
- 16.4 Souper de chasse : Invitation à la population
- 16.5 Marche de Noël : Invitation à la population
- 16.6 Montagne à Ouellet : Invitation à la population

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2018-10-198

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2018-10-199

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 10 septembre 2018 tel que présenté.

POINT 4.1
RAPPORT DU MAIRE

Le 10 septembre, j'ai participé à une rencontre avec le nouveau directeur de l'école primaire Maria-Goretti. En soirée, j'ai participé à la séance du conseil municipal. Le 11 septembre, j'ai participé à une rencontre du comité consultatif en urbanisme. En soirée, j'ai participé à une rencontre de la MRC Domaine-du-Roy. Le 12 septembre, j'ai rencontré un groupe de la France en lien avec la Mission France-Québec et les défis de la main-d'œuvre. Le 18 septembre, j'ai participé à une rencontre du comité de la sécurité publique. Du 19 au 22 septembre, j'ai participé au congrès de la Fédération québécoise des municipalités. Le 25 septembre, j'ai participé à la rencontre plénière de la MRC Domaine-du-Roy. Le 27 septembre, j'ai participé à une rencontre en lien avec la piste cyclable. Le 9 octobre, j'ai participé à une rencontre du comité intermunicipal en incendie. Le 10 octobre, j'ai participé au lancement de la stratégie de la main-d'œuvre de la région. Le 13 octobre, j'ai participé à la journée portes ouvertes de la Ferme Frédéric Lepage. Le 14 octobre, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle des Loups au Volant.

POINT 4.2
RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de septembre selon leurs différents domaines d'intervention.

Les activités de monsieur Bau débiteront sous peu.

Katia Duchesne a participé à une rencontre du comité d'embellissement, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, à une rencontre du comité « La Doré en fierté » et à la portes ouvertes de la Ferme Frédéric Lepage.

Serge Allard a participé à deux (2) rencontres du Centre des loisirs et à l'assemblée générale annuelle des Loups au Volant.

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée, à une rencontre du Moulin des Pionniers, à la rencontre privée avec le Maire, à la soirée du conte du Moulin des Pionniers, à une rencontre en lien avec le comité MADA, à la journée portes ouvertes de la Ferme Frédéric Lepage, à la rencontre de Mission France-Québec et au lancement de la stratégie de la main-d'œuvre de la région.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de la Résidence Dorée. Elle informe la population que les deux (2) logements libres à l'Office municipal d'habitation de La Doré sont maintenant occupés.

Pierre-Paul Lalancette a participé à l'assemblée générale annuelle des Loups au Volant.

POINT 4.3
MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1
RÉSOLUTION 2018-10-200
ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats

du mois de septembre 2018 de la Municipalité au montant de 267 338.19\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le Maire dépose les états comparatifs en date du 30 septembre 2018 et préparés par l'administration municipale. Ces derniers démontrent que les budgets sont respectés.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2018-10-201

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 538 200\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de La Doré souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 538 200 \$ qui sera réalisé le 23 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-006	937 243 \$
2017-006	600 957 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2017-006, la Paroisse de La Doré souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 23 octobre 2018;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 avril et le 23 octobre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	48 600 \$	23 octobre 2019
2020.	50 300 \$	23 octobre 2020
2021.	52 000 \$	23 octobre 2021
2022.	53 900 \$	23 octobre 2022
2023.	55 700 \$	(à payer en 2023)
2023.	1 277 700 \$	(à renouveler)

- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-006 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 23 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

POINT 5.4

RÉSOLUTION 2018-10-202

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-006

Date d'ouverture :	15 octobre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3.5400%
Montant :	1 538 200	Date d'émission :	23 octobre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 octobre 2018, au montant de 1 538 200\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

48 600 \$	3,54000 %	2019
50 300 \$	3,54000 %	2020
52 000 \$	3,54000 %	2021
53 900 \$	3,54000 %	2022
1 333 400 \$	3,54000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,54000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

48 600 \$	2,50000 %	2019
50 300 \$	2,75000 %	2020
52 000 \$	2,95000 %	2021
53 900 \$	3,10000 %	2022
1 333 400 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,60400

Coût réel : 3,55383 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de la paroisse de La Doré accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 octobre 2018 au montant de 1 538 200\$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2017-006. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

POINT 5.5

RÉSOLUTION 2018-10-203

AFFECTATION ET UTILISATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET DE DÉPHOSPHATATION

CONSIDÉRANT le projet de déphosphatation pour l'année 2018 s'élève au montant de 61 326.12\$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes de la TECQ disponibles sont de 55 210.30\$;

CONSIDÉRANT QUE les sommes manquantes étaient prévues au budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise une affectation du budget de fonctionnement au fonds d'immobilisations au montant de 6 115.82\$.

POINT 5.6

RÉSOLUTION 2018-10-204

LES LOUPS AU VOLANT : AUTORISATION DE CAUTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle loterie est organisée pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Régie des loteries et courses du Québec désire une garantie de 127 000\$ pour la tenue de cette loterie;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Populaire Desjardins Domaine-du-Roy exige le cautionnement de la Municipalité de La Doré pour donner cette garantie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

- demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'approuver ladite résolution;
- se porte caution des Loups au Volant pour la somme de 127 000\$ dans le projet de loterie 2019 selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe 1;
- la présente résolution est conditionnelle à la réception, de la part de Les Loups au volant, de la résolution de demande officielle de cautionnement de la part du conseil d'administration;
- autorise le maire et la directrice générale à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de La Doré.

POINT 6.0

RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE SEPTEMBRE 2018

Le résumé de la correspondance du mois de septembre 2018 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2018-10-205

LES FLEURONS DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

CONSIDÉRANT la fierté de la Municipalité d'avoir la reconnaissance des efforts accomplis par son personnel, les citoyens et le comité d'embellissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré renouvelle son adhésion au programme « Les Fleurons du Québec » de classification horticole pour les municipalités du Québec pour la somme de 1 170\$, plus les taxes applicables, et ce, pour les trois prochaines années soit 390\$ par année.

POINT 8.2

RÉSOLUTION 2018-10-206

HALLOWEEN 2018 : BUDGET

CONSIDÉRANT la tenue d'activités entourant la fête de l'Halloween;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise un budget de 500\$ pour ces activités. Les sommes seront payées sur présentation de pièces justificatives.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2018-10-207

RÉFECTION DES TROTTOIRS : DÉCOMPTE FINAL

CONSIDÉRANT le projet de réfection des trottoirs;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de Francis Leclerc, ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif final au montant de 108 561.31\$, plus les taxes applicables pour le projet de réfection des trottoirs, le tout conditionnel à la livraison des déficiences constatées et à la réception de toutes les quittances finales.

POINT 8.4

RÉSOLUTION 2018-10-208

MISE EN COMMUN D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE les municipalités rurales et la MRC du Domaine-du-Roy ont mis en place en novembre 2017, par l'intermédiaire d'une entente intermunicipale, un service technique composé d'un ingénieur civil;

ATTENDU QUE l'évaluation du nouveau service a confirmé que la mise en commun d'un ingénieur civil répond aux besoins des organisations municipales;

ATTENDU QUE l'évaluation du nouveau service permet également de conclure de la nécessité pour les municipalités rurales et la MRC du Domaine-du-Roy de procéder à l'embauche commune d'un technicien en génie civil afin de répondre à nouveau besoin visant à bonifier et consolider le travail de notre ingénieur commun, de conserver l'expertise et les connaissances de nos infrastructures à l'interne et de permettre aux municipalités de réaliser leurs travaux d'infrastructures à moindre coût et sans dépendre des firmes externes;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offre un programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

1. Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;
2. Que la Municipalité de la Paroisse de La Doré confirme son intérêt à adhérer au projet d'embauche commun d'un technicien en génie civil;
3. De désigner la MRC du Domaine-du-Roy afin de déposer une demande d'aide financière auprès du MAMOT pour l'embauche et la mise en commun d'un technicien en génie civil.

POINT 9.1.1

RÉSOLUTION 2018-10-209

SÉCURITÉ CIVILE : PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET MOYENS DE SECOURS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux* pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;
- que la Municipalité autorise la directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

POINT 9.1.2

RÉSOLUTION 2018-10-210

SÉCURITÉ CIVILE : PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET MOYENS DE SECOURS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux* pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 500\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500\$;
- que la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Félicien et Saint-Prime pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
- que la municipalité autorise Stéphanie Gagnon à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

POINT 9.2

RÉSOLUTION 2018-10-211

CONSTRUCTION CASERNE : DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL

CONSIDÉRANT le projet de construction de la caserne des pompiers;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de Ardoise, chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif final au montant de 61 416.45\$, plus les taxes applicables pour le projet de construction de la caserne de pompiers, le tout conditionnel à la livraison des déficiences constatées et à la réception de toutes les quittances finales.

POINT 9.3

RÉSOLUTION 2018-10-212

MOTION DE FÉLICITATIONS : CITATION D'HONNEUR SERGE ASSELIN

Une motion de félicitations est présentée unanimement à monsieur Serge Asselin, Chef de la brigade de pompiers de La Doré, pour la citation d'honneur reçue dernièrement en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la sécurité incendie.

POINT 9.4

LÉGALISATION DU CANNABIS : INFORMATION

À la veille de la légalisation du cannabis, le Maire désire informer la population que la réglementation provinciale s'applique sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. Des ajouts à la réglementation existante au niveau municipal seront mis en place prochainement.

POINT 10.1.1

RÉSOLUTION 2018-10-213

RÉFECTION AVENUE DES JARDINS EST ET ROUTE SAINT-JOSEPH NORD : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT le projet de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des services professionnels pour l'élaboration des plans et devis;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation d'entretien des éléments de la surface daté du 12 novembre 2015 préparé par Stantec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la firme Stantec, et ce, selon la proposition datée du 28 septembre 2018 au montant de 20 590\$, plus les taxes applicables, pour la production des plans et devis en prévision de l'exécution des travaux.

POINT 10.1.2

RÉSOLUTION 2018-10-214

RÉFECTION AVENUE DES JARDINS EST ET ROUTE SAINT-JOSEPH NORD :
MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE

CONSIDÉRANT le projet de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des services professionnels d'arpentage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Dany Renaud, Arpenteur-Géomètre, et ce, selon la proposition datée du 1^e octobre 2018 au montant de 1 680\$, plus les taxes applicables, pour l'arpentage en prévision de l'exécution des travaux.

POINT 12.1

RÈGLEMENTATION POUR LES CHIENS : INFORMATION

L'administration municipale reçoit présentement plusieurs plaintes en lien avec les chiens errants. Nous désirons vous informer que la gestion des animaux a été confiée au Refuge animal de Roberval. Vous devez acheminer vos plaintes à cet endroit afin qu'elles soient traitées. Nous suivons de près ces situations problématiques.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2018-10-215

COMPLEXE SPORTIF : GRATUITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire rendre disponible les installations du Complexe sportif à tous;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré annule tous les frais d'entrée pour les activités de patinage libre et de hockey libre au Complexe rendant ainsi ces dernières gratuites pour toute la population.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2018-10-216

ÉLABORATION D'UN PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE les municipalités du territoire ainsi que la MRC du Domaine-du-Roy font face constamment au défi de rendre les meilleurs services possible à la population, et ce, au moindre coût possible;

ATTENDU QUE le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre ne fait qu'augmenter les difficultés pour les organisations municipales de conserver et de recruter du personnel qualifié et compétent;

ATTENDU l'opportunité de faire réaliser un plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire dont les objectifs seront de déterminer si les effectifs sont en mesure de répondre aux besoins actuels des organisations à court, moyen et long terme, ainsi que de proposer des pistes de solutions aux manques de ressources, notamment par la mise en commun de celles-ci, et ce, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque milieu de travail;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) offre un programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré:

1. Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;
2. Que la Municipalité de la Paroisse de La Doré confirme son intérêt à adhérer à l'élaboration d'un plan de main d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire;
3. De désigner la MRC du Domaine-du-Roy afin de déposer une demande d'aide financière auprès du MAMOT pour la réalisation d'un plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire la MRC du Domaine-du-Roy.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2018-10-217

SOIRÉE DE DÉVOILEMENT DES FLEURONS DU QUÉBEC ET EXPO-FIHOQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a participé au concours « Du jardin dans ma ville » présenté par Les Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT les projets à venir pour l'embellissement de notre communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la participation de deux (2) employés municipaux au gala de dévoilement des Fleurons du Québec ainsi qu'aux activités de Expo-FIHOQ présentées simultanément. Les frais encourus seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

POINT 16.2

RÉSOLUTION 2018-10-218

COMITÉ D'ENTRAIDE LA DORÉ : GUIGNOLÉE 2018

CONSIDÉRANT la demande du Comité d'entraide social (St-Vincent-de-Paul) pour la Guignolée prévue en décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une contribution financière de 250\$ au comité d'entraide La Doré pour la Guignolée 2018.

POINT 16.3

RÉSOLUTION 2018-10-219

DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOËL 2018 : BUDGET

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la tenue de l'évènement « Dépouillement d'arbre de Noël 2018 » lors de la Guignolée prévue en décembre 2018. Un budget de 500\$ est accordé à cette activité.

POINT 16.4
SOUPER DE CHASSE : INVITATION À LA POPULATION

Le Maire informe la population qu'une nouvelle activité aura lieu le 10 novembre prochain soit un souper de chasseurs. Il invite toute la population à y participer.

POINT 16.5
MARCHE DE NOËL 2018 : INVITATION À LA POPULATION

Le Maire informe la population que la traditionnelle marche de Noël aura lieu le 21 décembre prochain. Ajoutez cette date à votre agenda.

POINT 16.6
MONTAGNE À OUELLET : INVITATION À LA POPULATION

Le Maire invite toute la population à participer au dévoilement du sentier multi disciplinaire du secteur de la Montagne à Ouellet. Ce projet a été réalisé en collaboration avec Vélo₂Max et la MRC Domaine-du-Roy. Le dévoilement aura lieu le 27 octobre prochain. Participez en grand nombre.

POINT 17.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0
RÉSOLUTION 2018-10-220
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h45, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

Questions